

Attestation de présence et de règlement

Procédures Critères Attestation Tutoriel

FIF PL → Profession libérale → Attestation de présence et de règlement



Téléchargez votre attestation de présence et de règlement

Télécharger le document en PDF

A la fin de sa formation, le professionnel libéral doit justifier auprès du FIF.PL sa

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de Cookies ou technologies similaires pour améliorer et personnaliser votre expérience et réaliser des statistiques d'audiences, [en savoir plus](#). Afin de continuer à améliorer la protection de vos données personnelles, nous avons mis à jour notre politique de confidentialité. [En savoir plus](#)

Accepter **Non, merci.**

A cet effet, le FIF PL met à la disposition du professionnel libéral un formulaire unique en PDF, intitulé "Attestation de présence et de règlement", formulaire qui est à compléter par l'organisme de formation à l'issue de la formation.

Ce formulaire, adapté à tout mode de formation suivie, à savoir présentiel, e-learning, blended learning, doit être complété, daté et signé par l'organisme de formation **formation**, avec le cachet dudit organisme.

Suivant le mode de formation suivie par le professionnel, l'organisme de formation doit :

- **la partie 1** pour une formation s'étant déroulée en totalité en présentiel (ou visioconférence ou classe virtuelle)
- **la partie 2** pour une formation s'étant déroulée en totalité en e-learning
- **les parties 1 et 2** pour une formation s'étant déroulée à la fois en présentiel et e-learning.

Le professionnel libéral dépose son "Attestation de présence et de règlement", dans son espace accessible à partir du site du FIF PL, dans la rubrique "Déposez vos documents manquants à votre demande de prise en charge".

Remarque : seules les professions de santé sont concernées par la mention "Attestation de présence et de règlement", à savoir « pour les professions de santé : l'organisme de formation atteste que la durée en jours de formation stipulée sur ce présent document (et pour laquelle une demande de prise en charge est constituée auprès du FIF PL) correspond à une durée en jours normale devant l'ANDPC ».

le FIF PL Profession libérale Organisme de formation Besoins

Mentions légales Mentions d'information / Données à caractère personnel (DCP)

Conception

En poursuivant votre navigation, vous acceptez l'utilisation de Cookies ou technologies similaires pour améliorer et personnaliser votre expérience et réaliser des statistiques d'audiences, [en savoir plus](#). Afin de continuer à améliorer la protection de vos données personnelles, nous avons mis à jour notre politique de confidentialité. [En savoir plus](#)

Accepter

Non, merci.